



Commune d'ALSTING

☎ 03 87 99 15 20

💻 cantine.alsting@gmail.com

WhatsApp Véronique : +33 6 48 09 11 31 (pendant les horaires d'ouverture mairie)

CANTINE SCOLAIRE/GARDERIE PÉRISCOLAIRE

RÈGLEMENT

1.- MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les enfants, ayant trois ans dans l'année, scolarisés dans le groupe scolaire Louis Pasteur d'Alsting peuvent bénéficier de l'accueil périscolaire, chaque jour d'école, en application des dispositions qui suivent :

- **Horaires**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- De 11h30 à 13h30 Cantine
- De 16h00 à 18h00 Garderie

- **Organisation de l'accueil**

L'accueil se fait dans l'ancien Presbytère, bâtiment situé à côté de la salle des fêtes, dite Clos du Verger.

Tel : +33 6 48 09 11 31 (Véronique) ou +33 7 71 28 28 71 (Stéphanie)

Les agents communaux prennent les enfants en charge à la sortie de la classe, sous le préau de l'école ; ils rejoignent ensemble les locaux de la cantine.

- Le midi, les enfants sont raccompagnés à l'école ;
- Le soir, ils sont récupérés par les parents au Presbytère.

Le goûter de 16h est tiré du sac.

Les enfants malades ne sont pas acceptés.

Informations diverses :

1) Décharge à signer

Dans le cas d'un rendez-vous médical ou paramédical, vous devez signer une décharge si vous prenez en charge votre enfant pendant le temps d'accueil après en avoir informé l'école.

Il en va de même si vous devez venir récupérer votre enfant en cas de maladie pendant le service. Dans ce cas, le personnel périscolaire en informe l'école et lui explique les motifs de cette absence.

2) Comportement des enfants

La Commune se réserve le droit de radier un enfant dont le comportement serait inapproprié avec la vie en collectivité. Dans un premier temps, les parents sont avisés du comportement anormal de leur enfant et si une solution ou un changement d'attitude n'intervient pas dans les plus brefs délais, l'enfant ne sera plus admis à la cantine.

Toute dégradation volontaire du matériel par le comportement de l'enfant sera à la charge des parents.

3) Allergies ou problèmes de santé

Toute allergie doit être signalée au personnel, ainsi que le traitement à suivre. Celui-ci doit être mis dans une boîte fermée et nominative, avec l'ordonnance et le protocole.

Tout changement dans le cas d'allergie doit être également signalé dans les plus brefs délais.

Dans les cas graves d'allergies, la commune se réserve le droit d'accueil.

4) Absence des enseignants

Uniquement, dans le cas d'absence inopinée d'une enseignante, et dans l'impossibilité d'annuler votre réservation pour le jour même, (**après en avoir informé obligatoirement le personnel périscolaire par mail ou par message le matin à 8h, et ce à chaque fois qu'il y a une absence**), les enfants seront pris en charge entre 11h30 et 13h30 par le personnel. Ils/elles doivent se rendre sous le préau pour rejoindre les autres enfants à 11h30 afin de manger à la cantine. Vous pourrez les récupérer au même endroit à 13h30, heure à laquelle ils sont sous votre responsabilité. (même dans le cas où l'enfant a pour consigne de rentrer seul)

Nous vous invitons à bien vérifier le retour de l'enseignant pour maintenir vos réservations ou les annuler. Ce n'est pas à la charge du personnel d'annuler les repas dans la prolongation de l'absence de l'enseignant.

Cette solution n'est pas proposée dans le cas d'absence pour maladie de l'enfant.

5) Jouets et appareils électroniques

Tout appareil électronique du type téléphone portable, console de jeux, etc. est interdit pendant le temps périscolaire. Les jouets ne sont pas tolérés de manière générale afin d'éviter des pertes ou dommages de ces derniers.

2.- FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- **L'inscription** est obligatoire à chaque rentrée scolaire. Elle devra comporter une attestation d'assurance scolaire et une photo pour les enfants de la maternelle qui viennent pour la première fois. Également, merci d'apporter un sachet avec des vêtements de rechange pour les enfants de la PS.

- **La gestion de la cantine est effectuée par voie dématérialisée sur le Portail famille ARG**
- **Un mot de passe vous sera envoyé par le portail ARG afin d'accéder à votre espace.**

Les réservations et les paiements doivent être effectués en avance, par vous-même, en vous connectant sur le site, grâce à l'identifiant qui vous sera transmis par ARG.

Résumé ou pas à pas / Mode 'accès

1.- Connectez-vous au portail ARG Famille grâce au lien que la mairie vous a fourni, saisissez votre identifiant et votre mot de passe.

2.- Dans l'espace **ACCUEIL**, vous trouverez diverses informations sur l'actualité du service périscolaire. Divers onglets vous permettent d'accéder aux services : **Ma fiche famille** ; **Réservations** ; **Calendrier** ; **Facturation** et **Contacter la mairie**.

3.- La **FICHE FAMILLE** retranscrit la totalité des informations vous concernant. Vous avez la possibilité de modifier votre adresse mail et votre mot de passe en cliquant sur « modifier ». Vous pouvez renseigner également vos numéros de téléphone.

Dans le cas des familles séparées, chaque parent a son propre accès.

L'adresse mail doit être validée et vous devez avoir une adresse du type gmail, par exemple. Quelques difficultés sont parfois possibles avec les courriels allemands.

Toute modification de vos données et/ou coordonnées personnelles, de votre situation familiale doivent être communiquées à la mairie dans les plus brefs délais.

POUR LES RESERVATIONS :

Sélectionnez l'onglet « **RESERVATIONS** », puis choisissez le service « **CANTINE** » ou « **GARDERIE** ».

Cliquez sur « tout cocher/décocher » pour réserver le mois complet, ou sélectionnez individuellement sur le calendrier les dates souhaitées.

Il est possible de réserver pour un jour, 1, 2 semaines, 1 mois, voir pour l'année, selon votre choix.

Le tarif s'affiche automatiquement et s'ajoute ensuite au « **Panier** ».

Si vous avez plusieurs enfants, cliquez sur « **Changer de membre** » et procéder de la même manière.

Procédez de la même manière sur tous les services à réserver.

Puis cliquez sur « **PANIER** », puis « **Voir le Panier** » pour valider vos réservations.

Vous pouvez supprimer les jours non désirés soit individuellement en cliquant sur l'icône supprimer, soit la totalité en cliquant sur « **Vider le panier** ». Et passez au règlement.

Concernant les familles séparées, merci de consulter la page web ARG pour Alsting.

Attention : La réservation n'est validée qu'après le paiement de celle-ci. Sans paiement préalable, il n'y a pas de réservation ! En cas de problème, merci de contacter le personnel périscolaire.

Pour vérification rendez-vous dans le calendrier pour vous assurer de la validation de réservation.

Les réservations sont accessibles tout le temps tout en respectant les contraintes exigées par le fournisseur de repas liées à son organisation.

Toute réservation doit être faite **le jeudi pour la semaine suivante avant 8h30 du matin**. Après ce délai aucune réservation n'est plus possible pour cette semaine.

Dans certains cas, et pour des raisons exceptionnelles, les inscriptions pourront être faites par la mairie qui a le moyen de réserver pour le lendemain lors d'une **urgence**. Prenez contact avec notre personnel par mail, par message avant 8h30, s'il-vous-plaît, afin d'étudier votre demande et pouvoir vous dépanner, le cas échéant.

ATTENTION

Les réservations pour la rentrée après les vacances scolaires doivent se faire obligatoirement au plus tard le jeudi de la semaine précédant les vacances.

Ceci est une contrainte imposée par notre fournisseur dans le cadre de son organisation interne.

Toute **ANNULATION** pour le lendemain doit se faire également avant 8h30. En cas d'annulation faite dans les délais, celle-ci vous sera recreditée dans votre cagnotte pour une prochaine réservation. Le montant sera automatiquement déduit lors de la prochaine réservation.

En fin d'année, si vous disposez d'une cagnotte, celle-ci est créditée pour l'année suivante, ou vous pouvez demander le remboursement en mairie, si votre enfant quitte l'école, celui-ci sera effectué par le Trésor Public.

3.- TARIFICATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal. Ils pourront être revus en cours d'année, si les circonstances l'exigent.

Depuis septembre 2021, et par décision du Conseil municipal en date du 13 avril 2021, les tarifs sont les suivants :

- **Cantine : 6,35 €** (DCM du 07/04/2025). Ce prix comprend le coût du repas et la garde de l'enfant.
- **Garderie : 2,20€/1h** (DCM 05/12/2017 et confirmé le 07/04/25).

Pénalités en cas de retard pour la garderie : toute heure entamée vous sera facturée. Merci d'être à l'heure pour venir chercher votre enfant : 17h ou 18h en fonction de votre réservation.

À compter du 01 septembre 2022, si trois enfants ou plus de la même famille fréquentent notre école et le service périscolaire le même jour, et suite à une décision du Conseil municipal en date du 28 juin 2022, ils pourront bénéficier **d'un tarif dégressif**, à savoir :

Premier enfant : 6,35 € (prix normal) ; Deuxième enfant : 5,00 € ; Troisième et suivants : 4,00 €

Tout paiement doit être fait à l'avance au moment de la réservation également dans cette situation.

4.- ENGAGEMENTS

La Commune s'engage :

- à assurer le bon fonctionnement de l'accueil ;
- à choisir le professionnel chargé de livrer des repas équilibrés ;
- à faire respecter les normes imposées par la Loi EGALIM par notre fournisseur ;
Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page web :
<https://agriculture.gouv.fr/egalim-1-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation> ;
- à confier le travail d'encadrement au personnel qualifié employé par la commune, qualifié chacun dans sa fonction ;
- à être à votre écoute, à échanger respectueusement en cas de problème et à vous proposer, le cas échéant, une solution.

Adresse : Service périscolaire – Mairie d'Alsting – Place de la Mairie – 57515 ALSTING

Tél. 03 87 99 15 20 – Mail : contact@alsting.fr

Adresse de prestation : Ancien Presbytère – Rue de l'abbé Grosse – 57515 ALSTING

Mail : cantine.alsting@gmail.com – Véronique : +33 6 48 09 11 31 (uniquement pendant les horaires d'ouverture de la mairie et en semaine)

Et pour conclure, merci de prêter attention aux mails que vous pouvez recevoir durant l'année scolaire de votre enfant.

Ils vous sont envoyés pour vous aider et vous informer de différents sujets, utiles au bon fonctionnement de l'organisation de la vie scolaire de votre enfant.

A condition de les lire bien sûr.

Merci